

Communiqué de presse

Berne, le 5 mai 2020

Pertes de recettes dans les TP: le Conseil national transmet la motion de sa commission des transports

L'Union des transports publics (UTP) et la LITRA saluent la décision prise aujourd'hui par le Conseil national de transmettre au Conseil fédéral la motion de la commission des transports (CTT-N) qui lui demande de fournir une vue d'ensemble des conséquences liées à la crise de coronavirus pesant sur les transports publics et le trafic marchandises. Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet relatif aux pertes de recettes subies par la branche.

Les conséquences de la pandémie de coronavirus pour le secteur des transports publics ne sont pas comparables à celles auxquelles doivent faire face d'autres branches économiques. D'une part, sur l'ordre des commanditaires (Confédération, cantons), une vaste desserte de base doit être maintenue. Sur certaines lignes, l'offre n'a connu presque aucune adaptation à la baisse. Dans le trafic local, plusieurs lignes desservant des hôpitaux ont même dû être renforcées en raison des règles de distance sociale. Ainsi, les coûts supportés par les entreprises de transport demeurent pratiquement inchangés.

D'autre part, le Conseil fédéral recommande à tous d'éviter autant que possible d'emprunter les transports publics. Il en résulte une perte de clientèle de l'ordre de 80 à 90 % par rapport aux conditions normales. On note un écart substantiel entre les charges, qui restent pratiquement constantes, et les recettes, qui, elles, chutent. Les entreprises de transports publics accusent donc un manque à gagner moyen sur les recettes provenant directement des clients qui se monte, chaque mois, à quelque 500 millions de francs.

Malgré leurs efforts considérables pour maintenir les coûts à un faible niveau, de nombreuses entreprises de transport ne seront pas en mesure d'assumer seules les importants déficits financiers subis et encore à venir. Afin d'éviter que ces dernières, qui sont en règle générale détenues par la Confédération, un canton ou une commune, ne doivent se surendetter, une solution doit être trouvée sous la forme d'un soutien financier. La Confédération a le devoir d'aider ces entreprises à combler le manque à gagner.

Renseignements

René Böhlen, directeur de la LITRA | 031 328 32 34

Bruno Galliker, porte-parole de l'UTP pour la Suisse romande | 031 359 23 38